

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 26 du 23 septembre 1997
ISSN N° 0767 - 5542 N°ordre 064

Colza

STADES : 1 à 5 feuilles

Ravageurs

Relevés du 22 / 9

	Altises	Tenthrèdes
Maisoncelles en Brie (77)	0	106
Jouy le chatel (77)	1	91
Le Chatelet en Brie (77)	0	35
Bray / Seine (77)	0	14
St Germain / école (77)	0	61
Chateau landon (77)	11	3
Buchelay (78)	1	10
Brueil en Vexin (78)	0	5
Gambais (78)	0	0
Chatignonville (91)	0	20
Corbreuse (91)	1	15
Maisse (91)	1	11
Ballancourt (91)	2	6
St vrain (91)	0	2
Villiers Adam (95)	0	0
Marines (95)	2	0

TENTHREDES

Adulte = mouche jaune-orangé de 6-8 mm.

Larve = fausse chenille gris-noir, avec une bande longitudinale foncée de chaque côté du corps. Taille 20 à 50 mm maxi. Elle dévore les feuilles entre les nervures (un peu comme les noctuelles sur betteraves).

Ce ravageur est connu depuis longtemps sur colza. Il avait provoqué des dégâts lors des automnes 1981-1982 et 1983 notamment dans le sud Seine et Marne. Pendant 10 ans, il n'avait plus fait parler de lui avant de réapparaître en 1993 et 1994 et causer des dégâts localement. En 1995 et en 1996, les vols ont été très faibles (2 postes sur 18 avec de 10 à 30 captures).

Cet automne, on les piège quasiment partout, à l'exeption du Val d'Oise, avec des niveaux très élevés dans le centre et le nord Seine et Marne.

ALTISES

Le vol a débuté dans plusieurs secteurs (voir tableau).

PUCERONS

Premières observations en culture, notamment dans l'Essonne.

PRECONISATIONS

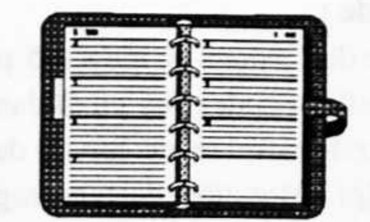
*** *contre les tenthrèdes* :**
Une intervention ne se justifie qu'en présence de nombreuses chenilles provoquant des défoliations importantes. Voir plus loin la liste des produits utilisables.

*** *contre les altises* :**
Le seuil d'intervention est de 3 plantes sur 10 avec des morsures ou plus de 20 captures cumulées (non atteint à ce jour)

*** *contre les pucerons* :**
Comme pour les céréales, il est toujours délicat d'apprécier le risque de transmission de viroses. Le seuil d'intervention admis est de 20% de pieds porteurs.

Maladies

Dans le sud de la région surtout, présence de mildiou sur les cotylédons et sur les feuilles : décoloration face supérieure + fructifications face inférieure. Aucune intervention à envisager.



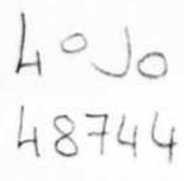
Colza :
Tenthrèdes, altises et pucerons.

Maïs :
Repérez les larves de pyrale.

Avertissements Agricoles

Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80





Spécialités autorisées contre les tenthrèdes de la rave.

SPECIALITE	COMPOSITION	DOSE / HA
BRIGADE TALSTAR FLO	bifenthrine 80 G/L	0.1 L
CYMBUSH	cypermethrine 100 G/L	0.2 L
DECIS PEARL SPLIT	deltamethrine 25 G/L	0.2 L
DECIS MICRO PEARL MICRO SPLIT MICRO	deltamethrine 6.25 %	0.08 KG
EXPERID TALSTAR	bifenthrine 100 G/L	0.075 L
GALION	deltamethrine 5 G/L et endosulfan 200 G/L	0.8 L
KARATE VERT	lambda cyhalothrine 50 G/L	0.1 L
KARATE XPRESS	lambda cyhalothrine 5 %	0.1 KG

Maïs

Pyrale

Chaque année, au mois de juin, se pose la même question : faut-il traiter la pyrale. En fait, une grande partie de la réponse peut se trouver dès l'automne en réalisant un comptage de larves.

Méthode :

Prendre des cannes de maïs (25 par exemples) au hasard dans la parcelle. Fendez les en 2 dans le sens de la longueur et comptez le nombre de larves de pyrale présentes ainsi que dans l'épi. Attention de bien regarder jusqu'à la base de la canne.

Résultats :

Faites la moyenne du nombre de larves par pied. Si vous obtenez :

* *moins de 0.5 larves / pied* : le risque est faible pour la prochaine campagne, le traitement ne sera pas rentabilisé,

* *de 0.5 à 1 larve par plante* : risque moyen, il faudra suivre les pontes,

* *plus d'1 larve par pied* : le risque est élevé, le traitement devra être systématique.

Si vous effectuez cette prospection sur vos parcelles, merci de nous faire parvenir vos résultats, pour enrichir notre cartographie des secteurs à risque. Indiquez nous le lieu, le niveau d'infestation et si la parcelle a été traitée ou non cette année. (tél : 01-41-73-48-00 fax : 01-41-73-48-48).

Rappelons enfin que le broyage des cannes limite les infestations.